Article 21 du Règlement

Une fois rempli, le questionnaire du recensement est strictement confidentiel. Les renseignements fournis permettront d'établir diverses statistiques décrivant la nation tout entière. Les renseignements recueillis sont indispensables à tous les Canadiens. Donc, le 3 juin 1986, soyez du nombre. nécessaires pour obtenir immédiatement des excuses en règle de la part du député de son caucus. C'est le moins qu'il puisse faire. Tout silence équivaudrait à approuver l'usage de qualificatifs aussi offensants.

L'ÉCONOMIE

LA REPRISE ÉCONOMIQUE DANS KAMOURASKA

M. André Plourde (Kamouraska—Rivière-du-Loup): Monsieur le Président, «la reprise économique observée au Canada et au Québec s'est manifestée avec éclat dans Kamouraska en 1985, par une augmentation de 29.5 p. 100 de la valeur de livraison de nos 68 entreprises manufacturières».

Monsieur le Président, je vous citais l'introduction du message du président de la société Kodécam lors de son assemblée générale annuelle.

Je suis fier de l'aide qu'a apportée notre gouvernement pour permettre à la région du Kamouraska de bénéficier de cette reprise économique annoncée en novembre 1984. Dans son message, M. Michel Paquet souligne que six nouvelles entreprises se sont créées; le nombre d'emplois industriels s'est accru de 7.3 p. 100 atteignant 2,331 emplois répartis dans huit groupes industriels.

Monsieur le Président, notre gouvernement a raison d'appuyer les chefs d'entreprises dynamiques et innovateurs de ma circonscription. Je remercie le président sortant, M. Paquet, et son équipe du magnifique travail accompli et souhaite un mandat fructueux au nouveau président, M. Bertrand Soucy.

• (1410)

[Traduction]

LES DÉPUTÉS

L'USAGE DE QUALIFICATIFS JUGÉS OFFENSANTS

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, je me sens obligé d'intervenir encore auprès du premier ministre (M. Mulroney) pour qu'il demande au député conservateur de Nunatsiaq (M. Suluk) de présenter des excuses au député de Bourassa (M. Rossi) qu'il a traité de «mafioso de la mafia» le 3 mars dernier. Il s'est attaqué à un Canadien distingué d'origine italienne et ni lui ni aucun autre Canadien ne mérite d'être traité d'une façon aussi péjorative.

Le 4 mars dernier, j'ai vainement demandé que des excuses soient faites. Au demeurant, les pétitions présentées au premier ministre par des organismes de notre communauté italocanadienne n'ont pas eu plus de succès.

Cette communauté ne tolère pas des incidents aussi dégradants et la Chambre des communes devrait en faire autant. Je demande donc au premier ministre de faire les démarches

LES CATASTROPHES

L'ACCIDENT SURVENU À UN RÉACTEUR NUCLÉAIRE EN UKRAINE—ON DEMANDE DES INFORMATIONS PRÉCISES

M. Andrew Witer (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, les Canadiens sont déçus et irrités par la pauvreté de l'information rendue publique par l'Union soviétique à la suite de la catastrophe de Tchernobyl. D'après le peu d'information que nous possédons, 19 personnes seraient mortes, 300 seraient traitées pour la maladie des rayons, et jusqu'à 1,000 autres pourraient mourir du cancer. Ces renseignements nous parviennent plusieurs semaines après l'accident.

Le jour de la catastrophe, les Soviétiques ont nié qu'un accident s'était produit. Aucune information n'a transpiré durant trois jours après l'explosion initiale. Ils se sont employés avec une parfaite insensibilité à déformer ou dissimuler les faits.

Nous avons déjà observé cette politique de manipulation de l'information par l'État. Ne s'agit-il pas là d'une répétition du silence qu'on avait fait peser sur la famine de 1933 en Ukraine? La franchise dont le gouvernement soviétique a semblé faire montre ces derniers jours n'est rien d'autre qu'un exercice de relations publiques. Étant donné les antécédents de ce régime enclin au secret, le pire est à craindre.

J'exhorte le gouvernement canadien à user de tous les moyens à sa disposition pour faire pression sur le gouvernement soviétique et l'amener à rendre publics les faits entourant cet accident catastrophique.

L'AIDE EXTÉRIEURE

L'AFRIQUE—L'AIDE ACCORDÉE PAR LE CANADA

M. Ernie Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, il faut féliciter le gouvernement d'avoir étudié la possibilité d'un moratoire sur le remboursement des emprunts par les pays africains. Ces pays désirent désespérément remettre leur économie sur pied après des années de famine. Il faut leur faciliter les conditions de remboursement des emprunts contractés auprès des agences occidentales d'aide pour qu'ils puissent consacrer leurs rares ressources au développement de l'agriculture.

Ce moratoire constitue une réaction sage de la part du Canada. C'est aussi un acte de justice. Comme le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) nous le rappelait tout juste la semaine dernière, quelque 80 p. 100 des biens et services fournis dans le cadre des projets bilatéraux de l'ACDI doivent être acquis au Canada.